



Rapport du Directeur à l'Assemblée des délégués de la CVA du 27 mars 2024

L'année agricole 2023 en chiffres

Les aléas météorologiques deviennent de plus en plus fréquents en Valais. L'année 2023 a été marquée par l'orage de grêle du 24 juillet qui a occasionné des dégâts très importants dans les vergers et les cultures maraichères d'Evionnaz à Bramois.

Les pommes, les poires et les abricots ont particulièrement souffert. Le résultat économique du secteur des fruits et légumes s'établit à 57 millions de francs, soit une chute de quasi 30% par rapport à la moyenne décennale.

La viticulture a encavé une vendange de très belle qualité et d'un volume 10% supérieur à la moyenne décennale. En chiffres, 2023 a donné une vendange de 36,6 millions de litres, similaire à celle de 2022. Le chiffre d'affaires de la viticulture valaisanne est estimé à 162 millions de francs, soit 7% de mieux que la moyenne décennale.

Les grandes cultures ont aussi été marquées par le printemps pluvieux et la sécheresse estivale. Les quantités aux moissons étaient dans la moyenne et la qualité fut bonne. Le mildiou a envahi les champs de pommes de terre : les rendements furent historiquement bas. Les betteraviers doivent affronter un nouveau charançon sans disposer de moyen de lutte. Le produit brut des grandes cultures reste stable à 8 millions de francs, conforme à la tendance décennale.

La production laitière continue de décroître dans notre canton à un rythme supérieur à la tendance nationale. En revanche, la production fromagère poursuit sa progression. La valorisation totale du lait s'améliore encore. La production de viande est stable en volume et augmente en valeur. Tout compte fait, le secteur de la production animale génère 87 millions de francs, en hausse de près de 10% comparé à la moyenne des 10 dernières années.

Le rendement total de l'agriculture valaisanne est évalué à environ 315 millions de francs, chiffre en phase avec la moyenne décennale. S'y ajoutent 132 millions de francs de rétributions publiques pour les prestations non marchandes d'intérêt général fournies par les PME agricoles.

Changement climatique

On le constate : le changement climatique se reflète dans les résultats économiques du secteur agricole. Les Alpes suisses sont une des régions du continent européen dans laquelle le réchauffement climatique est le plus prononcé. Partant, l'agriculture en Valais est une des victimes les plus impactées par le changement climatique : le gel, la grêle, la sécheresse, les

pluies diluviennes, l'apparition de ravageurs exotiques frappent nos cultures très durement. Simultanément, l'agriculture est accusée de tuer le climat. La production de viande rouge est particulièrement visée. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production locale sont aussi pointées du doigt alors que celles liées aux importations, par exemple de fruits ou de légumes, sont minimisées. Ce malentendu réside dans le fait que l'impact de l'agriculture suisse dans le changement climatique est mesuré selon des valeurs calculées au plan mondial par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Exprimé différemment : les émissions de GES imputées à l'agriculture au plan mondial surpassent nettement les émissions réelles de l'agriculture suisse. Malheureusement, la répétition de ces messages accusateurs dans la presse déprécie l'image de l'agriculture suisse et de ses produits. Pourtant, l'agriculture est un des rares secteurs économiques qui peut se prévaloir de capter du CO₂ grâce à la photosynthèse.

AgroImpact

Pour contrer ces rumeurs, nos collègues vaudois de Prométerre ont développé des outils de mesure conformes aux normes du GIEC, mais adaptés à la réalité de l'agriculture suisse. Cette approche novatrice a déjà permis de démontrer que des fermes suisses captent davantage de GES qu'elles n'en émettent : leur empreinte-carbone est négative. Ces fermes démontrent que l'agriculture peut contribuer à diminuer la concentration de GES dans l'atmosphère.

Les exploitations valaisannes ont un intérêt primordial à déterminer leur empreinte-carbone. Dans ce but, la CVA a adhéré à l'association AgroImpact créée par Prométerre qui réunit des chambres d'agriculture, des ONG, des services de vulgarisation, des hautes écoles. Nestlé s'est aussi affilié à AgroImpact, d'autres groupes industriels vont suivre. Le géant alimentaire de Vevey est prêt à financer de la recherche. Il souhaite acquérir des produits agricoles à faible teneur en CO₂ et il est prêt à en payer le prix. La CVA s'engage afin que les PME agricoles valaisannes puissent participer à ce nouveau marché. Il est indispensable que le plan climat du canton du Valais soutienne activement les travaux de recherches menés par AgroImpact, en particulier le développement de méthodes de mesure de l'empreinte-carbone pour l'arboriculture et la culture maraîchère.

Etude sur l'exposition aux pesticides chez les enfants en Valais

Le Conseil d'Etat a annoncé par communiqué de presse en décembre 2022 sa décision d'étudier l'effet des produits phytosanitaires sur la santé respiratoire des enfants. L'étude a été confiée au Swiss Tropical and Health Institut de Bâle. En 2023, le protocole de recherche a été présenté au groupe d'accompagnement de l'étude. La CVA y est représentée par M. Richard Pellissier. L'étude veut comparer l'état de la santé des écoliers pendant la période des traitements des cultures et en dehors de cette période. Elle sera menée chez des enfants scolarisés de la 3H à la 8H dans les écoles primaires de Chamoson, Salquenen et Saxon. Les enfants porteront un bracelet qui capte les particules fines présentes dans l'air. La première phase de l'étude a lieu de janvier à février 2024, la seconde d'avril à juin. Les résultats sont attendus à fin 2024.

Initiative pour un salaire minimum cantonal

Les partis de gauche et le syndicat UNIA ont lancé le 15 janvier 2023 une nouvelle initiative cantonale pour un salaire minimum de Fr. 22.-/heure. Le texte prévoit un salaire minimum de

Fr. 18.-/heure dans l'agriculture. Le comité d'initiative avait une année pour collecter 4000 signatures et il y est parvenu : l'initiative a été déposée à la chancellerie de l'Etat du Valais le 12 janvier 2024. L'agriculture valaisanne doit donc se préparer à une nouvelle campagne de votation. Ce texte compromet la pérennité de nombreuses exploitations agricoles valaisannes. Certes, des cantons ont déjà accepté un salaire minimum. Mais aucun d'entre eux applique un salaire minimum de Fr. 18.-/heure en agriculture. Il faut mettre ce chiffre dans son contexte. Dans un rapport rédigé suite à une intervention parlementaire, le Conseil fédéral avoue que la situation des revenus des patrons des exploitations agricoles est misérable : notre gouvernement articule un revenu moyen de Fr. 17.-/heure pour les chefs d'exploitation. Rappelons que les citoyennes et citoyens valaisans avaient refusé en 2014 à plus de 80% un salaire minimum au plan cantonal et un salaire minimum au plan national.

Législation fédérale sur la chasse

Durant l'hiver 2022/2023, le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse. Dans sa détermination, la CVA a demandé que l'ordonnance tienne compte de la révision de la loi fédérale sur la chasse adoptée par le Parlement en décembre 2022. Notre requête a été exaucée à l'automne dernier, par une nouvelle révision de l'ordonnance sur la chasse. La régulation de certaines meutes a été autorisée entre le 1^{er} décembre 2023 et le 31 janvier 2024. Pour rappel, la fondation KORA indiquait début novembre 2023 que 32 meutes étaient recensées dans les cantons de Vaud, Valais, Tessin, Grisons, Glaris et St-Gall, à quoi s'ajoutaient 6 couples de loups dont la reproduction n'était pas encore confirmée. En 2023, 71 loups ont été formellement identifiés dans notre canton, dont 52 nouveaux individus. 13 meutes, dont 10 avec reproduction, étaient confirmées par le service de la chasse. 401 animaux de rentes ont été tués sur l'ensemble du territoire cantonal lors de 150 attaques.

En deux mois, 27 loups ont été régulés en Valais, 20 dans les Grisons, 2 au Tessin, 2 à St-Gall, 1 dans le Pays de Vaud. Les organisations environnementales affirment que la régulation préventive des meutes de loups serait contraire à la volonté populaire exprimée en septembre 2020. C'est oublier que la loi fédérale sur la chasse a été révisée en décembre 2022. C'est oublier qu'un référendum avait été lancé, mais qu'il n'a pas réussi à réunir les 50'000 signatures nécessaires. C'est oublier que les ONG nationales WWF Suisse, Pro Natura, Groupe Loup Suisse et Bird Life Suisse avaient communiqué 2 semaines après le début de la collecte des signatures ne pas soutenir ce second référendum. C'est oublier que notre société a pris conscience de l'expansion exponentielle des loups dans tout le pays et des conséquences fâcheuses que cela entraîne.

Il faudra encore à l'automne 2024 réguler le grand canidé dont l'effectif aura, d'ici là, progressé de 30% à travers la reproduction des meutes et des couples de loups.

Formation professionnelle

La CVA gère depuis 2009 des cours interentreprises (CIE) pour agriculteurs, arboriculteurs, cavistes, maraîchers et viticulteurs. Parallèlement, la CVA siège dans la Commission du fonds national de formation professionnelle mis en place par AgriAliForm afin de financer le développement de la formation dans les métiers de la terre. Elle est également membre du comité du Fonds cantonal pour la formation professionnelle. En 2023, AgriAliForm a consulté la profession sur la révision totale de l'ordonnance de formation pour les CFC du champ

professionnel de l'agriculture. La CVA s'est exprimée sur les propositions relatives aux futurs CIE. Aujourd'hui, tous les apprentis doivent suivre 8 CIE durant leur formation de CFC, à l'exception des futurs cavistes qui en accomplissent 9. AgriAliForm proposait de porter ce nombre entre 10 et 16 selon les métiers. La CVA s'y est opposée : d'une part, il est très compliqué de recruter des moniteurs pour les CIE et, d'autre part, les coûts des CIE sont à la charge de la profession. Au terme de la procédure de consultation interne, AgriAliForm a décidé de limiter le nombre de CIE à 12 par métier.

Salon des métiers Your Challenge

En 2023, la CVA a tenu à nouveau un stand pour promouvoir les métiers du champ professionnel de l'agriculture lors du salon Your Challenge à Martigny. Ce salon est visité par tous les écoliers des cycles d'orientation du canton. C'est l'occasion idéale pour mettre en valeur les formations dans l'agriculture et les cultures spéciales auprès des jeunes qui s'interrogent encore sur leur futur apprentissage. La filière viticole s'inquiète du manque de relève : le stand de la CVA à Your Challenge est à sa disposition pour profiler le métier de viticulteur. La prochaine édition aura lieu en février 2025.

Consultations diverses

La CVA s'est prononcée sur d'autres thèmes nombreux et variés, en particulier lors de procédures de consultation sur :

- La révision de la loi fédérale sur l'agriculture visant à indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce
- L'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029
- L'initiative populaire sur la biodiversité
- La révision de la loi cantonale sur l'agriculture instituant des contributions climatiques
- La révision de la loi cantonale sur l'agriculture portant sur la modernisation et la valorisation du vignoble.

Vous trouverez davantage de détail sur les activités fournies par la CVA durant l'année 2023 dans notre Rapport écrit qui sera disponible sur notre site internet à partir de la mi-avril. Vous y découvrirez en particulier toutes les prestations que nous fournissons à la dizaine d'associations professionnelles qui ont mandaté la CVA pour la gérance de leurs secrétariats.

Pierre-Yves Felley